

•WEBINAIRES•CONFÉRENCES•GRATUITS•

Loger les plus vulnérables en Isère

Semaine thématique d'Information - Retours d'expériences - Débats

en partenariat avec :



GROUPEMENT DES
POSSIBLES

absise | les bailleurs sociaux
de l'Isère

SCIENCES PO
Grenoble

UGA

Pacte
Laboratoire de sciences sociales

Coordination des
Accueils
Jour
en Isère

UGA
UNIVERSITÉ GUYANE
RECHERCHE ALPES



22-25 nov. 2021

2^e ÉDITION

CHANGEMENTS POLITIQUES, CHANGEMENTS LÉGISLATIFS : QUELS IMPACTS SUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX ?

Marine Bourgeois, Maîtresse de conférence à Sciences Po Grenoble-UGA, Pacte
Valérie Sala Pala, Professeure des universités à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, Triangle

L'équipe de recherche API

Responsables scientifiques des enquêtes de terrain

CA Pays de Meaux : Marine Bourgeois

CU de Dunkerque : Yoan Miot

Grenoble Alpes Métropole : Marine Bourgeois et Rémi Dormois

Mulhouse-Alsace Agglomération : Vincent Béal

Bordeaux Métropole : Gilles Pinson

Saint-Etienne Métropole : Valérie Sala Pala

En appui sur les enquêtes

Lola Courcoux : stage de recherche au LATTs sur le cas de Dunkerque (2019, dir. Y. Miot)

Romane Gadé et Maud Terreau : projet collectif sur le cas de Bordeaux (2019, dir. G. Pinson)

Manon Le Bon-Vuylsteke : stage de recherche à Triangle sur le cas de Saint-Etienne (2019, dir. V. Sala Pala)

Marie-Laurence Royer : stage de recherche sur le cas de Mulhouse (2019, dir. V. Béal)

Lucas Ghosn : stage de recherche au LATTs sur l'analyse quantitative des six intercommunalités (2019, dir. Y. Miot)

Damien Dely : stage de recherche à Triangle sur les politiques communales à SEM (2021, dir. V. Sala Pala)

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. La naissance du projet
2. La méthodologie
3. Les principaux résultats
4. Conclusion
5. Quelques enseignements

LA NAISSANCE DU PROJET

Les politiques d'attribution des logements sociaux et de peuplement font l'objet de profondes recompositions depuis la décennie 2010

- Une recomposition politique des enjeux de peuplement au niveau national et local (cf. le discours de Manuel Valls du 20 janvier 2010)
- Des bouleversements institutionnels majeurs au travers de plusieurs lois récentes (loi ALUR de 2014, loi Égalité et Citoyenneté de 2017) qui conduisent à un renforcement attendu des intercommunalités sur les questions de peuplement dans le parc social pour lutter contre la ségrégation socio-spatiale des territoires



LA NAISSANCE DU PROJET

Les principaux instruments de l'intercommunalisation des politiques d'attribution (2014-2017)

Conférence intercommunale du logement (CIL)	Co-présidée par le préfet et le président de l'EPCI, la CIL a été créée et rendue obligatoire par la loi ALUR. La LEC en a élargi le périmètre. Elle s'impose désormais aux EPCI tenus de se doter d'un PLH ou aux EPCI compétents en matière d'habitat et disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Elle doit définir les objectifs en matière d'attributions de logement et de mutations sur le parc social, les modalités de logement des publics prioritaires, ainsi que les conditions de coordination entre les différents réservataires.
Convention intercommunale d'attribution (CIA)	La CIA traduit les orientations définies par la CIL en répartissant les attributions à réaliser entre les bailleurs. Elle définit pour chaque organisme un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attributions.
Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID)	L'article 97 de la loi ALUR prévoit que tout EPCI doté d'un programme local de l'habitat élabore un PPGDID portant principalement sur : la possibilité pour les demandeurs de logement social d'enregistrer directement leur demande par voie électronique ; le principe d'un droit à l'information pour toute personne susceptible de demander un logement social et pour tout demandeur de logement social ; la création d'un dispositif destiné à partager la connaissance et la gestion des demandes de logement social entre les différents acteurs concernés au niveau intercommunal.

LA NAISSANCE DU PROJET

La loi Égalité et Citoyenneté (LEC) : une rupture sur le papier

- Les mesures : au moins 25% des attributions de logements sociaux localisés hors des QPV doivent cibler les demandeurs relevant du premier quartile de revenus ; au moins 50% des attributions dans les QPV doivent cibler les ménages des trois quartiles de revenus supérieurs.
- La LEC mobilise un critère unique de revenus pour définir les groupes sociaux qu'il s'agit de brasser à l'échelle du quartier
- Le législateur ne définit pas la proportion de chaque groupe nécessaire à la mixité sociale d'un quartier, mais pose des objectifs précis en termes de flux d'attributions

LA NAISSANCE DU PROJET

Le questionnement initial

- Comment les politiques locales d'attribution et de peuplement se recomposent-elles sur le terrain ?
- Dans quelle mesure les changements politiques et législatifs se traduisent-ils par des changements des politiques et pratiques locales et par une montée en puissance de ces politiques à l'échelle intercommunale ?
- Qu'y-a-t-il de véritablement nouveau dans les politiques locales d'attribution et de peuplement qui se redessinent ?
- Ces politiques sont-elles plus satisfaisantes, du point de vue de la lutte contre la ségrégation socio-spatiale, de la réponse aux besoins sociaux, de l'égalité d'accès au logement et de la non-discrimination, de la satisfaction des candidats au logement social ?

Une recherche inscrite dans le prolongement de travaux existants en science politique, sociologie, géographie, aménagement et urbanisme sur l'intercommunalité et politiques locales du logement social

LA MÉTHODOLOGIE

Une démarche comparative

- Comparaison de six configurations locales, avec une focalisation sur des intercommunalités de taille démographique intermédiaire (entre 200 000 et 400 000 habitants) + une agglomération plus importante (entre 500 000 et 1 million d'habitants)

EPCI	Taille	Tension	Intégration intercommunale
Bordeaux Métropole	Grande	Forte	Faible
CA Pays de Meaux	Moyenne	Forte	Forte
CU de Dunkerque	Moyenne	Faible	Forte
Grenoble Alpes Métropole	Grande	Forte	Forte
Mulhouse Alsace Agglomération	Moyenne	Faible	Faible
Saint-Etienne Métropole	Grande	Faible	Faible

LA MÉTHODOLOGIE

Les études de cas

- Des monographies qualitatives approfondies ont été réalisées, servant de base à la comparaison des cas
- Pour chaque agglomération, deux ou trois communes ont été retenues afin d'intégrer l'analyse communale dans la recherche.
- **Trois types de communes étudiés :**
 - La ville-centre
 - Une commune « urbaine » marquée par une concentration historique en logements sociaux et une part importante de ménages pauvres et racisés
 - Une commune « résidentielle » caractérisée par un parc de logements sociaux moins développé, plus récent, ainsi qu'une part moins importante de ménages pauvres et racisés

LA MÉTHODOLOGIE

EPCI	Ville-centre	Commune « urbaine » (Concentrant historiquement un parc de logements sociaux important, part importante de ménages pauvres et racisés)	Commune « résidentielle » (Parc de logements sociaux moins développé, plus récent, part moins importante de ménages pauvres et racisés)
Bordeaux Métropole	Bordeaux (17%, QPV)	Lormont (53%, QPV)	Saint-Médard-en-Jalles (20%, absence de QPV)
CA Pays de Meaux	Meaux (39%, QPV)		Nanteuil-lès-Meaux (7,6% en rattrapage, absence de QPV) Varreddes (0,13%, absence de QPV)
CU de Dunkerque	Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer (commune associée)	Grande-Synthe (62,1%, QPV)	Bray-Dunes (12,7%, absence de QPV)
Grenoble Alpes Métropole	Grenoble (24%, QPV)	Le Pont-de-Claix (30%, QPV)	
Mulhouse Alsace Agglomération	Mulhouse (32%, QPV)		Kingersheim (16,8%, absence de QPV – QPV jusqu'en 2014) Habsheim (9,3%, absence de QPV)
Saint-Etienne Métropole	Saint-Etienne (20,3%, QPV)	La Ricamarie (54%, QPV)	Saint-Genest-Lerpt (19,1%, absence de QPV)

LA MÉTHODOLOGIE

Les méthodes

- Des entretiens semi-directifs avec des professionnels du logement social (N=156) : représentants d'organismes HLM (ESH, OPH), élus et techniciens de collectivités locales (communes et intercommunalités), représentants de l'Etat local (DDT et DDCS) et d'Action Logement
- Des observations directes en commissions d'attribution de logements (N=6)
- Des analyses documentaires à partir de la littérature grise produite par les acteurs locaux : documents de planification locale, comptes-rendus de réunions, procédures, rapports d'activités, règlements intérieurs, etc.

Trois résultats principaux

- Une mise en œuvre contrariée des réformes mais des dynamiques de changement perceptibles
- Des différenciations locales dans la structuration des capacités d'action intercommunale
- La persistance de catégorisations officieuses dans les politiques locales d'attribution et de peuplement

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(1) La mise en œuvre contrariée de la réforme des attributions de logements sociaux

- **Contester la réforme : oppositions des communes et des bailleurs sociaux suivant des registres variés, parfois convergents**
 - **Pour les communes** : remise en cause de la relation aux électeurs et de la proximité ; impossibilité d'accueillir des ménages modestes en raison de la faiblesse de la prise en charge sociale du territoire ; une réforme qui va à l'encontre du souhait des ménages, notamment les plus modestes ; risque d'émergence de nouveaux QPV
 - **Pour les bailleurs sociaux, des arguments supplémentaires à ceux des communes** : la surcharge de travail et la complexité d'une réforme dans un contexte d'austérité ; le refus d'un système d'attributions plus automatiques ; pour les organismes présents dans les marchés dits détendus, une réforme déconnectée des enjeux et des problèmes de ces territoires

« Mais c'est aussi compliqué de faire accepter à ces personnes d'aller hors-QPV. Les loyers sont plus élevés et il n'y a pas ce que ces personnes recherchent : pas de transports en commun, pas de CAF, pas d'agence de Pôle emploi, etc. Il faut comprendre que ces gens vivent pour la plupart des aides sociales. C'est leur principale source de revenu. Les éloigner des agences, c'est comme éloigner quelqu'un avec un emploi de son lieu de travail. L'an passé sur les DRP on a eu 68 refus pour 37 attributions. C'est la même chose pour les populations du 1^{er} quartile ». (Responsable Pôle clientèle, OLS, Mulhouse, 2019)

« Déjà notre population de base à plus de 70% répond aux critères PLAI, donc venir mettre des critères alors que déjà notre vivier de demandeurs est celui-là. C'est créer de la difficulté que vouloir jouer le jeu du rééquilibrage alors que derrière on aura coché les bonnes cases, ça ne vivra pas forcément mieux ni bien. C'est une vision très macro, très éloignée du territoire, c'est dangereux d'arriver à ces formes d'attributions. » (Entretien, Ville de Dunkerque, 2019)

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(1) La mise en œuvre contrariée de la réforme des attributions de logements sociaux

- **Neutraliser la réforme**
 - Pas de mise à l'agenda politique de la réforme par le fait que les élus communaux pèsent pour délégitimer l'action intercommunale dans les instances collectives d'élaboration et par des profils de vice-présidents Habitat pas toujours à même de conduire le portage politique nécessaire
 - Une faiblesse de l'ingénierie technique laissant le champ aux acteurs pour peser sur l'élaboration des instruments
- **Conséquence : le maintien du statu quo**

« Le problème c'est que... depuis une bonne dizaine d'années, il n'y a plus de pilote dans l'avion. Alors moi je ne mets pas du tout en cause les techniciens, je les aime bien, ils sont plutôt très rigoureux, précis, plutôt transparents. Mais il y n'a aucun portage politique. Aujourd'hui je dirais même que... ce n'est pas du portage politique qu'il y a, c'est du déportage politique » (Responsable de service, DDTM, Dunkerque, 2019)

« [On] ne sait pas comment [on] va pouvoir gérer toutes ces missions. Pour l'instant, [on] prend les dossiers les uns après les autres. Là, on est sur le PLH et le NPNRU, mais ensuite, [on va] devoir mettre en œuvre la CIA... Je suis très perplexe. [On] doit installer la commission de coordination, mais pour l'instant, [on] n'a pas avancé. [On n'a] pas eu le temps » (Technicien, Mulhouse Alsace Agglomération, 2019)

« Je ne veux pas dire qu'on a tenu le crayon mais en tout cas [...] on a signé dans le cadre des CIA tout ce qui a pu faire l'objet de petites adaptations, d'ouvertures qui aillent effectivement dans le sens d'un peu plus de souplesse donnée aux bailleurs en termes d'attributions. On est arrivé à ouvrir ces portes-là », (Représentant de l'association interbailleurs, Saint-Etienne, 2018)

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(1) La mise en œuvre contrariée de la réforme des attributions de logements sociaux

- **Des transformations discrètes liées au portage technique de l'EPCI**

Mesures de la Loi Egalité et Cityonneté	Bordeaux	Dunkerque	Grenoble	Meaux	Mulhouse	Saint-Etienne
Mise en place d'une CIL	X	X	X	X (se réunit très peu)	X (se réunit très peu)	X
Elaboration d'une CIA	X	X	X	X	X	X
Elaboration d'un PPGD	X	X	X	non	non	X
Mention de l'objectif de 25% du 1er quartile hors QPV	X	X	adaptation plus contraignante	adaptation moins contraignante	X	adaptation moins contraignante
Mention de l'objectif de 50% des trois derniers quartiles dans les QPV	X	X	adaptation plus contraignante	X	X	X
Mention de l'objectif de 25% des réservations aux ménages DALO	X	X	X	X	X	X
Mention de dispositif de gestion inter-bailleur des relogements	X	X	X	X	X	X
Mention d'un objectif de transparence des critères de priorité	X	X	X	X	X	X
Mise en place d'un dispositif de qualification de l'offre	X	en cours	X	non	non	en cours

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(1) La mise en œuvre contrariée de la réforme des attributions de logements sociaux

- **Des transformations discrètes liées au portage technique de l'EPCI**
 - Des effets d'apprentissage et d'acculturation
 - Des EPCI se sont pleinement saisis des enjeux de production et de rénovation urbaine
 - Une acculturation progressive des maires aux déséquilibres socio-spatiaux

« Les études préalables nous ont alertés sur la paupérisation des QPV. C'est normal que les QPV soient plus pauvres que le reste du territoire, mais ce que les études montraient, c'est que malgré la rénovation urbaine, les écarts continuent d'augmenter. Et cette augmentation passe en partie par les attributions, puisqu'on attribue plus de logements en QPV aux personnes les plus pauvres. [...] On ne dit pas qu'on va régler le problème de la pauvreté dans les QPV, mais on dit qu'on va essayer par les attributions de le réduire, ce qui est déjà pas mal. Presque tout le monde était d'accord avec ça » (Adjoint au maire de Mulhouse, vice-président de l'Agglomération, 2018)

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(2) Les différenciations locales dans la structuration des capacités d'action intercommunale

- **Diversité (sectorielle)**

- Des progrès nets de l'intercommunalité sur le front de la programmation/ production
- Des progrès bien plus timides (et souvent le statu quo) sur le front des attributions

- **Diversité (territoriale)**

- Des cas où l'EPCI parvient à dégager des marges de manœuvre y compris du côté des attributions (Grenoble, Meaux)
- Des cas où son rôle est mineur et systématiquement contesté par les communes (Mulhouse, Saint-Etienne)

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(2) Les différenciations locales dans la structuration des capacités d'action intercommunale

▪ Ce qui explique cette diversité

○ Les variables initialement retenues (taille, tension, degré d'intégration)

- Les grands EPCI et les plus anciens ne sont pas nécessairement les plus à même de s'imposer
- La tension aide mais n'est pas une condition suffisante

○ Les variables apparues à l'analyse

- Une ville-centre affaiblie (démographiquement, économiquement, politiquement) est une variable corrélée à une faiblesse de l'EPCI en matière de régulation du secteur du logement social
- L'existence d'une « coalition réformatrice » constituée autour des enjeux de logement et capables de se saisir des impulsions et outils réglementaires

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(2) Les différenciations locales dans la structuration des capacités d'action intercommunale

- **Pas de linéarité ni d'irréversibilité dans la montée en puissance des régulations intercommunales**
 - Cas limite de Mulhouse
- **Des variations fortes en matière de déclinaisons opérationnelles**

Des postures legalistes	Des ambitions d'ingénierie socio-spatiale
<ul style="list-style-type: none">- Pas de territorialisation des objectifs de la CIA- Manque de moyens humains, d'ingénierie, de données- Le risque de fragiliser des quartiers hors QPV- La contestation de la vision misérabiliste des QPV- Le déni de la légitimité de l'EPCI en matière d'attribution	<ul style="list-style-type: none">- Une territorialisation par commune des objectifs d'attribution dans les documents réglementaires- Un effort de profilage social de l'occupation dans les communes

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(2) Les différenciations locales dans la structuration des capacités d'action intercommunale

- **Les obstacles à l'affirmation des EPCI en matière d'attribution**
 - Une gouvernance métropolitaine qui participe à l'évacuation des questions « qui fâchent »
 - Le refus des maires de voir l'EPCI siéger en commissions d'attribution
 - Des services intercommunaux portant des objectifs ambitieux mais pénalisés par l'absence de relais et de portage politique
 - Des représentants de l'Etat local qui ne poussent pas pour une prise de rôle de l'EPCI en matière d'attribution
 - Des bailleurs circonspects quant aux objectifs de la loi et à l'aise dans le face-à-face exclusif avec les maires

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(3) La persistance de catégorisations officieuses dans les politiques d'attribution

▪ Des catégories critiquées par les acteurs locaux

- Une définition par les revenus jugée beaucoup trop restrictive

« On parle de revenus des ménages. On ne regarde que ça. La loi nous interdit de parler d'autre chose. Donc quand on l'attrape, on ne parle pas vraiment de tout voire on parle de rien. » (Saint-Etienne Métropole, 2019)

- Des catégorisations spatiales « QPV / hors QPV » en question

« Pour moi, si on doit aller sur des politiques de peuplement qui doivent éclairer les élus lors des commissions d'attribution, on doit descendre à l'échelle de la résidence et être capable de dire est-ce qu'il y a ce type de problème sur telle ou telle résidence, et est-ce qu'on peut se permettre de faire cette attribution sur ce type de résidence au jour d'aujourd'hui, ou pas. » (Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, 2019)

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(3) La persistance de catégorisations officieuses dans les politiques d'attribution

▪ Des catégories critiquées par les acteurs locaux

- Le « quartile » : nouveau mot pour désigner des ménages « à problèmes » ?

« Le premier quartile va compliquer, hyper compliquer la chose. Là, on est aujourd'hui rentré dans un système qui est vraiment abusif. Cette contrainte que l'on impose aux bailleurs et indirectement aux communes. Ce n'est juste pas normal. Ça ne met pas en confiance tout ça. Et je veux dire après, très clairement par rapport à l'agglomération, je ne sais pas dans quelle mesure, vous êtes certainement au courant dans le déroulé de ces logements que l'on va détruire à Mulhouse pour faire de l'amélioration de quartier, d'urbanisation etc. [...] C'est à notre détriment. Au détriment des communes carencées tout autour. Je ne suis pas convaincu que ça soit très juste qu'on nous file tout ce qu'on ne veut pas à Mulhouse. Et après nous, on est obligé d'accepter. » (Commune de Habsheim, Mulhouse Alsace Agglomération, 2019)

Les objectifs de la LEC ne sont pas considérés comme prioritaires par les acteurs locaux du logement social : ils sont perçus comme irréalisables, inopportuns, entrant en conflit avec les enjeux auxquels ils sont confrontés au quotidien.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(3) La persistance de catégorisations officieuses dans les politiques d'attribution

- **Des « désirables » et des « indésirables »**

- La désirabilité des ménages recouvre plusieurs dimensions

- **Des critères socio-économiques**

- « Mixité par le haut »
- Ménages en sécurité d'emploi, jeunes couples en début de parcours professionnel jugé ascendant, étudiants et retraités

« Bah il y a les ressources parce que ça rentre dans l'attribution du logement, pour le taux d'effort, etc. Mais le fait, oui, d'être actif, même si c'est deux personnes qui ont un petit CDI à mi-temps c'est pas grave, c'est déjà ça. La loi, des fois, nous impose des choses (...) Mais non, je trouvais que le lien à l'emploi était plus pertinent quand même. » (Commune du Pont-de-Claix, Grenoble Alpes Métropole, 2020)

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(3) La persistance de catégorisations officieuses dans les politiques d'attribution

- **Des « désirables » et des « indésirables »**

- La désirabilité des ménages recouvre plusieurs dimensions

- **Des critères résidentiels**

- Une « préférence communale » source de discriminations institutionnelles
- Les mécanismes rendant possible le maintien de telles pratiques

« Comment on peut justifier auprès des Bray-Dunois que, eux, n'ont pas de logement mais qu'on va en donner à des personnes à problèmes qui arrivent d'ailleurs ? Non, nous on privilégie les Bray-Dunois et je pense que c'est normal. » (Commune de Bray-Dunes, Communauté urbaine de Dunkerque, 2019)

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(3) La persistance de catégorisations officieuses dans les politiques d'attribution

- **Des « désirables » et des « indésirables »**

Ces stratégies de peuplement dessinent en creux des catégories de ménages « indésirables »

- Des ménages considérées comme « à risques » et faisant « déséquilibre » de fait
- Les personnes expulsées, les familles monoparentales, les personnes fragiles psychologiquement, les ménages connus des services sociaux, les familles dont la présence risquerait d'être mal perçue par les locataires en place ou futurs demandeurs, etc

Les stratégies d'acteurs ne sont toutefois pas monolithiques

- Exemple des stratégies d'accompagnement social et de gestion urbaine de proximité de certains bailleurs sociaux
- Exemple des communes qui développent des instruments de cotation de la demande afin de rendre les critères d'attribution plus transparents – en particulier, pour rompre avec les logiques clientélistes et de préférence communale
- Des stratégies volontaristes qui demeurent minoritaires et qui font l'objet de contestations

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(3) La persistance de catégorisations officieuses dans les politiques d'attribution

- **Des « désirables » et des « indésirables »**

Des catégorisations ethnoraciales ordinaires toujours actives

- **La figure du « ghetto » : la construction des concentrations spatiales de groupes racisés comme problème**

« Interviewé·e (I) : Quand on dit peuplement, vous parlez essentiellement des revenus ?

Enquêtrice (E) : Je ne sais pas. Vous, vous parlez de quoi ?

I : Ben on n'a pas d'autres critères. C'est compliqué après. Enfin, si, vous avez les revenus, s'ils ont des dettes, les familles monoparentales, des choses comme ça... ça si, on essaie d'équilibrer quand on peut.

E : Et l'origine ?

I : Ça on ne peut pas le faire, donc on ne le fait pas. C'est un peu l'hypocrisie du système parce qu'en réalité on devrait pouvoir le faire parce qu'on sait tous que c'est compliqué et que si on veut éviter de recréer des ghettos, ça doit rentrer en ligne de compte. Mais aujourd'hui on n'a pas le droit, on n'a pas les outils et on n'a pas la loi donc... On ne le fait pas. »

(Bailleur social, Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, 2018)

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(3) La persistance de catégorisations officieuses dans les politiques d'attribution

- **Des « désirables » et des « indésirables »**

Des catégorisations ethnoraciales ordinaires toujours actives

- **La logique de « seuil »**

« On remarque là-bas [dans un QPV de Saint-Etienne] qu'on a passé un seuil, il n'y a plus de famille d'origine européenne qui veut y aller. On n'a que des demandes de familles maghrébines qui veulent aller là-bas. Et on a de plus en plus de femmes bien voilées. Ça aussi c'est pareil, ce n'est pas évident à l'attribution, parce qu'on n'a pas le droit d'être discriminant mais dans le paysage, j'ai envie de dire, avant il n'y en avait pas ou des dames qui avaient juste un petit foulard, et là maintenant elles sont habillées tout en noir, des gants, voire certaines on ne voit que les yeux. Bah ça fait peur. Et du coup en se disant, bah c'est bon le quartier il a trop changé, et du coup les départs les départs les départs, remplacés par ceux qui veulent bien y aller. C'est comme ça qu'effectivement on perd un peu la main sur la mixité. On n'arrive plus à faire machine arrière. On n'arrive pas. » (Bailleur social, Saint-Etienne Métropole, 2019).

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(3) La persistance de catégorisations officieuses dans les politiques d'attribution

- **Des « désirables » et des « indésirables »**

Des catégorisations territoriales ou culturelles également porteuses de connotations sociales et ethnoraciales

« On a eu, il n'y a pas longtemps, en début de mandat, en 2015-2016, une famille saint-poloise qui est venue s'intégrer dans un quartier, disons, on ne peut pas dire quartier à Bray-Dunes parce que c'est tout petit, où il y a du logement social. Au bout de six mois, ils sont repartis. Ils ne sont pas du tout du tout intégrés. C'est une mentalité de clocher ici, de village. Quand on vient de Dunkerque, de Saint-Pol, même si ce ne sont pas des grandes villes, ce ne sont pas du tout les mêmes mentalités. Bray-Dunes et Grand-Fort-Philippe, les deux communes de l'extrémité de la Communauté Urbaine, ont une particularité, ce sont des villages pêcheurs. A partir de là, on a cette mentalité de clocher. On n'est Bray-Dunois que si on est né dans le lit de notre mère. Alors quand on arrive de Saint-Pol, qu'on est voilée, ben, tout ça, on ne peut pas... » (Commune Bray-Dunes, Communauté urbaine de Dunkerque, 2019)

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(3) La persistance de catégorisations officieuses dans les politiques d'attribution

▪ Lutte contre les discriminations : la grande absente

- En fin de compte, à défaut d'enregistrer des pratiques ou des politiques, notre enquête met en évidence la prégnance persistante des catégorisations ethnoraciales et du risque discriminatoire dans les politiques d'attribution et de peuplement
- Pourtant, la lutte contre les discriminations, en particulier ethnoraciales, reste une préoccupation quasi absente des politiques locales : les réformes récentes n'ont pas amené les acteurs locaux à construire les discriminations dans l'accès au logement social comme un problème public et à les inscrire à l'agenda (Cerrato Debenedetti, 2018)
- La lutte contre les discriminations ethnoraciales suppose, pour être efficace, une politique volontariste qui s'attaque aux sources institutionnelles des politiques et pratiques discriminatoires, ce que ne permet pas – actuellement – les mesures phares de la loi Égalité et Citoyenneté telles qu'elles sont mises en œuvre

CONCLUSION

- **Les réformes ont pour l'instant échoué, dans leur mise en œuvre, à imposer aux acteurs locaux une redéfinition du principe de mixité sociale selon un seul critère de revenus, et à rompre avec les catégories sociales et spatiales officieuses qu'ils mobilisaient antérieurement.**

- **Notre recherche permet d'identifier plusieurs conditions d'inertie des processus d'attribution :**
 - Les dispositifs associés aux réformes sont peu contraignants.
 - Les moyens de pression donnés aux intercommunalités sont limités.
 - Les services déconcentrés de l'Etat peinent à assurer le suivi et le pilotage de la réforme.
 - Communes et bailleurs sociaux développent des stratégies de neutralisation – ou de mise en œuvre minimale - de la réforme.

- **Des transformations locales à suivre... intérêts et limites de la temporalité de la recherche**

QUELQUES ENSEIGNEMENTS

Des interrogations concernant les objectifs mêmes des réformes et la pertinence des politiques de mixité sociale

- La LEC privilégie l'objectif de déségrégation des quartiers populaires selon un critère de revenus des ménages, au détriment d'autres objectifs d'action publique :
 - Lutter contre les inégalités socio-économiques (Sintomer, 2001)
 - Répondre aux besoins en logement des ménages, notamment des plus vulnérabilisés
 - Lutter contre les discriminations, y compris celles d'ordre ethnoracial
 - Lutter contre la stigmatisation des quartiers populaires
 - Reconnaître les habitants des classes et des quartiers populaires non pas comme des objets d'action publique, voire des problèmes, mais comme des individus ayant des besoins et des aspirations
 - Travailler à l'émancipation des individus et donc remettre en cause les rapports sociaux de classe, de race ou de résidence qui assignent à chacun une place dans la stratification sociale et spatiale, et infériorisent certains groupes

QUELQUES ENSEIGNEMENTS

Des interrogations concernant les objectifs mêmes des réformes et la pertinence des politiques de mixité sociale

- De ce point de vue, la LEC pose les mêmes problèmes et souffre des mêmes limites que la plupart des dispositifs de la politique de la ville depuis ses prémices (Bacqué et Mehmache, 2013)
- On peut même considérer que la LEC porte des effets contre-productifs au regard de ces différents objectifs :
 - Elle maintient dans l'invisibilité les rapports sociaux de race et les inégalités découlant des discriminations ethnoraciales
 - Elle participe à la stigmatisation des quartiers les plus pauvres désignés par la géographie prioritaire
 - Elle reste aveugle aux aspirations résidentielles des ménages pauvres et racisés, aux ressources de l'ancrage local et des solidarités communautaires.
- Presque cinq ans après la promulgation de la LEC, il apparaît ainsi indispensable de **repenser et de débattre publiquement des objectifs politiques des politiques d'attribution des logements sociaux et, au-delà, des politiques du logement**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !